

# TEST DE CONDUITE, D'OBEISSANCE ET DE MAITRISE (TCOM)

## 1. Définition du TCOM

Il s'agit d'une **évaluation** destinée à mettre en évidence si :

- un chien représente un risque d'agression effectif ou raisonnablement prévisible pour l'humain ou d'autres chiens, dans les situations de l'évaluation.
- un chien est sous contrôle de son détenteur dans les situations de l'évaluation.

\*\*\*\*\*

## 2. Responsables

- Responsables administratifs (ci-après : **RA**)

Il s'agit soit :

- du responsable de la police des chiens du canton de Vaud, en charge de la gestion des dossiers vaudois.
- du responsable du bureau d'intégration canine de la ville de Lausanne, en charge de la gestion des dossiers lausannois, selon délégation de compétences donnée par le Conseil d'Etat.

- Responsables techniques (ci-après : **RT**)

Il s'agit soit :

- de la vétérinaire-comportementaliste de la police des chiens du canton de Vaud, en charge des évaluations relatives aux dossiers vaudois.
- du vétérinaire délégué de la ville de Lausanne, en charge des évaluations relatives aux dossiers lausannois, selon délégation de compétences donnée par le Conseil d'Etat.

- Assistants

Il s'agit soit :

- d'éducateurs canins.
- d'auxiliaires en thérapie comportementale.
- de conducteurs de chiens professionnels.
- de comportementalistes.

\*\*\*\*\*

### **3. Obligations**

- le chien évalué doit avoir au moins 12 mois.
- le détenteur doit se présenter avec une laisse, un jouet appartenant au/aux chien(s) et/ou des récompenses. Au besoin, il apportera une/des muselière(s) adaptée(s) à son/ses canidés.
- dès son arrivée devant le terrain, le détenteur doit se conformer aux directives qui lui sont données par le RT et/ou les assistants.

\*\*\*\*\*

### **4. Recommandation**

- Avant de se présenter à l'évaluation, le détenteur aura pris soin de laisser s'ébattre son chien.

\*\*\*\*\*

### **5. Motifs de report**

- si une chienne est en chaleurs, l'évaluation peut être reportée à une prochaine session.
- si le RT estime que le chien n'est pas dans un état de santé suffisant, ladite évaluation sera reportée.

## **6. Déroulement de l'évaluation**

### **a. Généralités**

- Au terme d'une partie administrative et d'une évaluation effectuées respectivement par le RA et le RT le ou les détenteurs se déplacent jusqu'au PECL (Parc d'éducation canine lausannois). Le contrôle de la marque électronique est effectué durant la partie administrative.
- A son arrivée devant le terrain, le détenteur est accueilli par le RT et les assistants, lesquelles lui expliquent le déroulement de l'évaluation et les règles à respecter. Le détenteur est invité à faire part de ses questions éventuelles.
- Le détenteur indique au RT et aux assistants s'il souhaite que son chien soit muni d'une muselière durant le déroulement de l'évaluation. Si tel est le cas, la muselière sera préconisée comme mesure au terme de ladite évaluation.
- Le RT indique au détenteur ayant plusieurs chiens à évaluer, s'il est souhaitable que ceux-ci passent l'évaluation ensemble ou séparément.
- Le RT annonce le début des exercices.
- Les assistants gèrent le déroulement des exercices sous la supervision du RT.
- Au terme des exercices, le RT et les assistants se concertent. S'il n'y a aucune contre-indication, le détenteur peut rester sur le terrain avec son/ses chien(s) dans une zone lui étant indiquée.
- Après délibération, le détenteur est invité à faire part de ses impressions.
- Le RT donne le résultat de l'évaluation. La décision concernant l'autorisation de détention, avec ou sans charges, sera transmise par écrit.
- Si la procédure révèle une situation nettement préjudiciable à l'ordre et à la sécurité publique, le chien est séquestré en situation de péril en la demeure.

### **b. Mesures particulières**

- Lors des exercices, le RT peut intervenir à tout moment notamment afin d'en demander la répétition ou la correction.
- A la demande du RT ou de l'un des assistants, l'évaluation peut être momentanément interrompue afin de discuter d'un point particulier.
- Sur décision du RT, l'évaluation peut être, à tout moment, définitivement arrêtée pour un juste motif.
- Le RA peut assister aux évaluations.

## c. 1 Exercices

<u>Exercices</u>	<u>Description</u>
1	Marche au pied avec laisse + stop + assis + terre (parcours tracé)
2	Croisement, en laisse, avec personne habillée d'un long manteau et d'un chapeau (située derrière un grillage)
3	Croisement, en laisse, avec cycliste ou trottinette (situé derrière un grillage)
4	Croisement, en laisse, avec un jogger (situé derrière un grillage)
5	Rappel sans distraction
6	Rappel à travers un mur physique composé d'une personne (costume d'homme d'assistance) et d'objets
7	Marche en laisse en passant près d'un chien situé derrière un grillage (côté chien/chien)
8	Rappel avec distraction (chien en liberté derrière un grillage)
9 a	Jeu avec le détenteur (avec un jouet)
9 b	Arrêt du jeu sur commande (avec un jouet)
9 c	Levée soudaine d'un bras (avec un jouet)
10	Manipulation par le détenteur
11	Récompense donnée par le détenteur du bout des doigts